

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
- Séance du 7 avril 2016 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes **Dominique DESCHAMPS, Catherine DUCHEMIN, Corinne DUTRIAUX, Sophie LEROUX, Céline PRIGENT, Séverine LEGER.**

**MM. Thierry FRAU, Laurent MAROT, Louis ACONIN, José THIEBAUT, Eric BRIESMALIEN, Jacques LEVASSEUR, Bernard HOUYVET, Frédéric BRIESMALIEN.**

**ABSENT :** M. Philippe LANOIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Séverine LEGER

M. le Maire demande à ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Vente de la parcelle 350 D 150 à M. Maxime MESTDAGH

1) Compte-rendu de la réunion du 25 février 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (pour absence) d'adopter le compte-rendu de la précédente réunion.

## 2) Aide à préscolarisation

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental a décidé de baisser l'aide forfaitaire attribuée pour la surveillance des enfants dans nos transports collectifs. Celle-ci était de 7 233,10 € par an pour une ATSEM.

Le montant forfaitaire sera désormais de 6039,60 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter l'aide forfaitaire d'un montant de 6039,60€.

## 3) Achat du terrain de Mme WALLET

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir le terrain constructible de Mme WALLET, situé rue du Puits Berneux, cadastré H 531, d'une surface de 1 088 m<sup>2</sup> au prix de 15 000 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. le Maire.

## 4) Participation SIVU pour l'année 2016

N'ayant pas d'information sur le mode de calcul fait par le syndicat SIVU sur les participations des communes, M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il était injuste pour la commune d'assumer les montants demandés en 2015 par les Syndicats SIVU et FORCE ENERGIES.

A ce jour, le syndicat SIVU se base sur la règle du potentiel fiscal alors que toutes les recettes des communes ne sont pas prises en compte. De plus, depuis 2015, nous avons perdu la compensation de l'état concernant la taxe professionnelle soit environ 47 000 € par an.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser uniquement le montant des recettes fiscales soit 66 475 € pour les 2 syndicats. Soit 24 725 € pour FORCES ENERGIES et 41 750 € pour le SIVU.

Le Conseil Municipal décide à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION de verser le montant des recettes fiscales pour les 2 syndicats soit la somme de 66 475 €.

#### 5) Intégration de la compétence du centre social et culturel de Lassigny par la Communauté de Communes du Pays des Sources :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie est amputée de 40 361,92 € en 2015 et de 31 323 € en 2016.

Il explique que ces deux montants correspondent à des sommes à trouver sur nos recettes propres. En effet, le montant des recettes fiscales obtenu à partir des taxes de l'ancien SIVOM s'élève à 66 475 €. La totalité réclamée par les deux syndicats est de 73 073 € par le syndicat SIVU et de 24 725 € par le syndicat FORCE ENERGIES, soit une somme globale de 97 798 €.

La différence payée par la commune sur ces deux années est de 71 000 €.

A cela, nous additionnons la baisse de la DGF soit 83 711 € en 2 ans.

Si le syndicat SIVU n'opte pas pour une collecte des contributions au nombre d'habitants sur son territoire, alors Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Préfet l'anticipation de la Loi Notre.

M. le Maire propose que la compétence du Centre social et culturel de Lassigny actuellement rattachée au syndicat SIVU soit intégrée à la Communauté de Communes du Pays des Sources.

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays des Sources et le syndicat SIVU travaillent ensemble depuis vingt ans et que les comptes de la Communauté de Communes du Pays des Sources le permettent très largement.

Le conseil Municipal décide à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE de demander l'intégration du Centre social et culturel de Lassigny à la Communauté de Communes du Pays des Sources.

#### 6) Vote du compte administratif commune 2015 :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Laurent MAROT, Adjoint aux finances, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix de voter le compte administratif commune 2015 qui se résume ainsi :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 614 114,13 €

Recettes : 2 068 870,76 €

- Section d'investissement :

Dépenses : 552 318,23 €

Recettes : 593 250,96 €

#### 7) Vote du compte de gestion du Receveur :

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion du Receveur séance tenante.

#### 7) Affectation du résultat 2015 :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité d'affecter :

- 180 612,66 € en section d'investissement,
- 546 523,66 € en report en fonctionnement.

#### 9) Vote des 4 taxes :

Sur proposition de M. le Maire, considérant la baisse importante des dotations de l'Etat et pour permettre la continuation des investissements en cours, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix d'augmenter les taux des 4 taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : de 14,25 % à 14,39 %
- Foncier bâti : de 14,20 % à 14,34 %
- Foncier non bâti : de 56,76 % à 57,33 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : de 18,04 % à 18,22 %

**Il est 19h55 M. Louis ACONIN quitte le conseil et donne pouvoir à M. Laurent MAROT**

#### 10) Vote du budget 2016 commune :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix, de voter les crédits du budget 2016 comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 478 918,10 €
- Section d'investissement : 2 511 212,66 €

#### 11) Vente d'une parcelle à M. Maxime MESTDAGH

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Maxime MESTDAGH souhaite acheter la parcelle cadastrée 350 D 150 pour une surface de 2 000 m<sup>2</sup> afin d'y construire un entrepôt pour sa société.

La commune propose un prix de vente à 7,00 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de vendre la parcelle cadastrée 350 D 150 de 2000 m<sup>2</sup> à M. Maxime MESTDAGH au prix de 7,00 € le m<sup>2</sup> et autorise M. le Maire à signer tous documents si afférents.

La séance est levée à 20h20

**Le Maire,  
Thierry FRAU**

